

****ATTENTION! Veuillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.****

Immeuble visé par la demande

Section 1

Numéro civique		Rue	Numéro cadastral (lot)	
Usage (Si plus d'un usage dans le bâtiment, cochez les cases appropriées.)			Bâtiment	Copropriété
<input type="radio"/> Commercial	<input type="radio"/> Public/semi-public	<input type="radio"/> Industriel	<input type="radio"/> Isolé	<input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Industriel	<input type="radio"/> Agricole		<input type="radio"/> Jumelé	<input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> Contigu	

Identification du propriétaire ou mandataire (Si vous êtes le mandataire, joignez la procuration à la demande.)

Section 2

Titre		Nom		Prénom	
<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M.				
Adresse			Ville	Code postal	
Téléphone (1)		Téléphone (2)		Courriel	
() - p.	() - p.				

Identification de l'entrepreneur exécutant les travaux de construction

Section 3

<input type="radio"/> Propriétaire/mandataire	Nom de la compagnie et numéro d'entreprise (N.E.Q.) (gestionnaire)	Licence R.B.Q. (entrepreneur)		
<input type="radio"/> Entrepreneur				
<input type="radio"/> Gestionnaire de projet				
Nom				
<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M.			
Adresse		Ville	Code postal	
Téléphone (1)		Téléphone (2)		Courriel
() - p.	() - p.			

Informations sur les travaux

Section 5

Coût des travaux	\$	Date projetée du début des travaux	Date projetée de la fin des travaux
Travaux requis suite à une catastrophe		Coupe d'arbre(s) requise pour les travaux	
<input type="radio"/> Oui, précisez :		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Description/précisions :			

Informations supplémentaires

Section 6

Modification de l'occupant (usage différent)	
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Si vous répondez « oui », une demande de certificat d'occupation est obligatoire.)	
Modification de l'espace (murs, accès aux issues, etc.)	Superficie du local (m ²)
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Ajout d'appareils de plomberie (toilette, lavabo, etc.)*	Modification de l'aire de stationnement*
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

(* Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, un permis de modification de branchement pourrait être requis. Voir section 7.)

Signature du requérant :**Date :**

Une signature manuscrite n'est pas requise. Veuillez simplement écrire le prénom et le nom du propriétaire ou mandataire.

AAAA – MM – JJ

NB. La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à commencer les travaux.

! Si les travaux nécessitent la modification des aires de stationnement (pavage additionnel, réfection ou ajout d'un réseau de drainage, etc.), un certificat d'autorisation d'aménagement de terrain est nécessaire. À cette fin, veuillez consulter la rubrique appropriée à la page www.reglements.laval.ca.

Coût permis de construction

Commercial/industriel/public et semi-public :

Permis de base (1^{ers} 5 000 \$ de travaux) 140 \$
- par tranche ou partie de tranche de 1 000 \$ en sus 4.50 \$

Des coûts différents s'appliquent pour des bâtiments d'usage mixte. Veuillez valider auprès du Service de l'urbanisme.

Coût permis de modification

Commercial/industriel/public et semi-public :

Permis de base 100 \$

*Selon le cas, d'autres coûts pourraient être exigés et des garanties sous forme de cautionnement demandées. Référez-vous aux **annexes C et D** du **règlement L-11870**.*

Modes de paiement acceptés

- Chèque à l'ordre de « Ville de Laval »
- Argent comptant
- Carte de crédit (Visa ou Mastercard)
- Carte de débit

Ne rien payer avant la réception de votre état de compte. Il sera possible de payer en ligne sur le site Internet de la Ville, par téléphone, en personne ou par la poste.

Tous les détails se retrouveront sur l'état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme après l'acceptation de votre demande.

Dans le cas d'un permis avec branchement, un autre état de compte suivra après l'analyse de votre dossier par le Service de l'ingénierie.

Liste des documents obligatoires⁽¹⁾ *

- Procuration (si vous n'êtes pas propriétaire);
- Plans d'architecture complets* :
 - Aménagement intérieur (avant/après)
 - Fondations;
 - Élévations (% maçonnerie);
 - Coupe transversale;
 - Coupe des murs-types;
 - Plan des fermes de toit (N/A si préfabriquées);
 - Coupe et détails des escaliers;
 - Plan de mécanique⁽²⁾;
(électricité, plomberie, ventilation);
 - Plan de structure⁽²⁾;
 - Plan des niveaux.
- Selon les cas :
 - Devis technique (toiture blanche);
 - Calculs de gicleurs⁽²⁾;
 - Copie du bail.

(1) La « liste des documents requis » n'est fournie qu'à titre indicatif. La Ville de Laval se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité du projet à toute réglementation applicable.

(2) Requiert un sceau et la signature d'un ingénieur.

Faire une demande de permis

1. **Enregistrez** ce formulaire de demande de permis/certificat sur votre ordinateur.
2. Remplissez-le et **sauvegardez-le** à nouveau.
3. Enregistrez tous les autres documents requis séparément (énumérés dans ce formulaire).
4. Transmettez votre demande en ligne avec l'application « [Transmission électronique de demande de permis/certificat](#) ».

Notez que votre demande sera refusée si elle est incomplète.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez venir transmettre votre demande par l'entremise de notre poste libre-service (situé au rez-de-chaussée du 1333, boul. Chomedey), en personne ou par la poste.

Après la transmission

- Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, vous recevrez un courriel sur l'état de cette dernière.
 - **Si complète** : un numéro de dossier vous sera fourni ainsi qu'un état de compte qui devra être acquitté, dès sa réception.
 - **Si incomplète** : un avis de refus de votre demande incluant la liste des documents manquants vous sera envoyé. Vous devrez alors **soumettre une nouvelle demande** avec tous les documents requis.
 - S'il s'agit d'un Plan d'implantation et intégration architecturale (PIIA), un 2^e avis de réception vous sera transmis.
- Vous recevrez un second état de compte en fin d'analyse dans les cas suivants :
 - Si des ajustements sont nécessaires à votre demande;
 - Si un permis de branchement est requis.
- À la réception du paiement final **et après analyse complète et conforme de votre demande**, le permis sera délivré, accompagné des plans approuvés (si applicable). Vous recevrez ceux-ci à l'adresse courriel fournie dans le formulaire.
- Vous pourrez ensuite commencer les travaux.